Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 05 JUIN 2026
ID : 068-200057909-20260603-ADM2026_207-AR

Objet : Arrêté de mise à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural situé rue de la Victoire à Brunstatt

Numéro : ADM 2026 / 207

Le Maire de la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L.161-10 et R.161-25 et suivants ;

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment ses articles L.134-1, L.134-2 et R.134-3 à R.134-32 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Brunstatt-Didenheim du 5 mai 2026 ;

VU le dossier constitué pour le projet d'aliénation du chemin rural ;

VU la liste d'aptitude départementale aux fonctions de commissaire enquêteur ;

ARRETE :

Article 1 : Il sera procédé du 30 juin au 15 juillet 2026 à la mairie de Brunstatt 388 Avenue d'Altkirch 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM à une enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural :

- Chemin rural situé rue de la Victoire section 34, d'une superficie approximative de 69 m²

Article 2 : Monsieur René JACQUES, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Article 3 : Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé à la mairie de Brunstatt 388 Avenue d'Altkirch 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM pendant 16 jours consécutifs du mardi 30 juin au mercredi 15 juillet 2026.

Toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie (indiqués ci-dessous), et consigner

.../...

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 05 JUIN 2026
ID : 068-200057909-20260603-ADM2026_207-AR

éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Brunstatt ou par voie électronique à contact@brunstatt-didenheim.fr

Heures d'ouverture de la Mairie de Brunstatt 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM :
Lundi : 9h - 12h / 13h - 17h
Mardi : 9h - 12 h / 13h - 18h30
Mercredi : 13h - 17h
Jeudi : 9h - 12h/ 13h - 15h30
Vendredi : 9h - 14h

Article 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Brunstatt :

- le mardi 30 juin de 16h30 à 18h30
- le mercredi 15 juillet de 15h00 à 17h00

Article 5 : A l'expiration du délai de 16 jours prévu à l'article 3 ci-dessus, le commissaire enquêteur procèdera à la clôture du registre.

Dans un délai d'un mois, il transmettra le dossier et le registre à Monsieur le Maire accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées.

Toute personne pourra demander communication des conclusions du commissaire enquêteur ; les demandes de communication doivent être adressées à Monsieur le Maire, à la mairie de Brunstatt 388 Avenue d'Altkirch 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié en tous lieux habituellement réservés à cet effet quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

Un avis au public faisant connaitre l'ouverture de l'enquête publique sera en outre publié, en caractères apparents dans deux journaux dans le département, l'Alsace et les D.N.A, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique.

Le présent arrêté sera également affiché à l'extrémité du chemin rural concerné et faisant l'objet du projet d'aliénation.

Article 7 : Au terme de l'enquête publique et de la remise des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal délibérera sur l'aliénation du chemin rural.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 05 JUIN 2026
ID : 068-200057909-20260603-ADM2026_207-AR

Article 8 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse
- Monsieur le commissaire enquêteur

Brunstatt-Didenheim, le 3 juin 2026

Pour le Maire absent,

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM * HAUT-RHIN *

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Jean-Francois WASSLER